



Réunion de la Commission de Suivi de Site de Dunkerque 01 avril 2026

Projet de compte-rendu

PARTICIPANTS :

- **Collège « Administration de l'État » :**
M. PACAULT, DREAL
Mme. POULNAIS, DREAL
- **Collège « Collectivités Territoriales » :**
Mme. CASTEL, Ville de Dunkerque
M. MOREL, Communauté Urbaine de Dunkerque
- **Collège « Exploitants d'Installations Classées » :**
Mme. AGEZ, Imérys
Mme. ALLUIN, Versalis
Mme. BENSAFI, Prologium
Mme. BOTINEAU, Neomat
Mme. BRASSELET, Basf
M. CROQUELOIS, Tepsa
M. DAUBINE, Dépôts de Pétrole Côtiers
M. DEVEYCX, IndaChlor
M. DOUTRELANT, TotalEnergies
M. FANUCCI, SNF Flocryl
Mme. FRANCOIS, Imérys
Mme. GHEERAERT, Hydrometal
M. GUILLOPE, Air Liquide
M. HUBERT, Air Liquide
M. JIAWEN, Neomat
Mme. LASFILLE, ArcelorMittal
Mme MASSART, Befesa
M. QUENIART, Verkor
M. VANDEWALLE, Verkor
Mme. VANGREVELYNGHE, Minakem
M. VANHOUTTE, Verkor
M. VANPEPERSTRAETE, Dunkerque LNG
Mme. YUCHUAN, Neomat

- **Collège « Riverains et Associations » :**
M. FOURNIER, ADELFA
M. PETETIN, CLCV

- **Collège « Salariés » :**
Mme. ADRIANSEN, Befesa
M. CAPPELLO, Versalis
M. COUBEL, ArcelorMittal
M. VANDERSTRAETEN, Verkor
M. QUENTON, ArcelorMittal

- **Personnes qualifiées :**
M. DEBRIL, Grand Port Maritime de Dunkerque
Mme. DELALANDE, MEDEF Côte d'Opale
M. NAWRACALA, AG2PDK
M. PLOVIER, SDIS 59

- **Secrétariat de la CSS :**
Mme. DE BAERDEMAEKER, SPPPI Côte d'Opale Flandre
M. LEFRANCOIS, SPPPI Côte d'Opale Flandre
Mme. LEPOINT, SPPPI Côte d'Opale Flandre
M. GUGLIERMINA, Président

Introduction

M. GUGLIERMINA remercie les participants pour leur présence à cette réunion de la CSS des sites Seuil Haut de la zone industrialo-portuaire de l'agglomération dunkerquoise, en précisant qu'il s'agit de la première réunion de l'année.

Il fait ensuite part d'un point d'organisation relatif à la semaine suivante : la seconde réunion, initialement programmée à 13h30, ne pourra débuter à cet horaire en raison de la fermeture des locaux. Il indique qu'une note a été diffusée afin d'annoncer un démarrage à 13h45, comme pour la réunion du jour.

Il indique par ailleurs que deux nouveaux sites sont accueillis à cette occasion : d'une part, Imerys, implanté depuis plusieurs décennies sur le territoire dunkerquois et dont le classement a évolué en SEVESO seuil haut au 1er janvier, qui présente son bilan à titre d'exercice, bien que son activité n'ait pas été classée SEVESO seuil haut en 2025 ; il précise que le site est représenté par Mme Agez. D'autre part, il mentionne Neomat, nouvel entrant représenté par Mme BOTINEAU et son équipe, venu s'immerger dans les travaux de la CSS.

Mme. BOTINEAU présente l'avancement du projet Neomat.

Pour rappel, l'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Validation des projets de compte-rendu des réunions du 26 mars et du 03 avril 2025
3. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2025
4. Présentations des bilans 2025 des exploitants
5. Point sur le PPRT Multisites
6. Travaux de l'AG2PDK
7. Questions diverses

1. Informations générales

Le bureau de la CSS s'est réuni le 05 janvier 2026.

- Constats

La qualité des échanges s'est globalement améliorée, notamment grâce à la possibilité de poser des questions en amont. Certains participants ne sont présents que pour la réunion à laquelle ils sont convoqués et n'envoient pas de représentants pour les présentations globales faites à l'autre réunion.

Les supports de présentation sont jugés pertinents et bien réalisés. L'importance des audits réside davantage dans les enseignements tirés que dans leur nombre.

- Décisions

Voici les décisions prises à l'issue de la réunion du bureau :

- Maintien de deux réunions annuelles.
- Obligation pour tous les sites d'être représentés, par le titulaire ou un remplaçant.
- Transmission en amont des remarques par la DREAL pour faciliter le respect des délais.
- Intégration des points sur les exercices POI articulés dans les présentations, à tester cette année pour décider d'une systématisation future.
- Mise en place des badges permettant de distinguer plus facilement les représentants des employeurs et des salariés. Mise en place d'une pause-café en milieu de séance.
- Chaque site devra citer son représentant salarié au niveau de la CSS pour connaître les interlocuteurs

M. MUYS exprime le besoin de disposer, dans les bilans, d'informations sur l'origine des rejets dans l'air et dans l'eau des industriels, présentées en quantités annuelles.

Il souligne que ces données ne sont pas toujours accessibles via le SPPPI ou la commission Air et qu'elles constitueraient un complément utile aux travaux des commissions Eau et Air du SPPPI. Il ajoute que certains documents transmis, notamment

des relevés Indachlor, sont difficilement lisibles et précise que le collège associatif attend avant tout des données annuelles pour évaluer les rejets à l'échelle de l'agglomération.

M. GUGLIERMINA indique qu'il prend note de la question pour en discuter lors de la prochaine réunion de bureau.

- Visites 2025

Les visites organisées en 2025 ont été très intéressantes pour les membres. Elles seront poursuivies de 2026 avec une par trimestre.

- Verkor (T1) : visite qui a déjà eu lieu
- Hydrometal (T2) : en attente de leur retour
- Imérys (T3) : accord déjà donné pour le mois de septembre
- Indachlor(T4) : en attente de leur retour

Le secrétariat de la CSS reviendra vers les membres pour leur transmettre les invitations et ouvrir les inscriptions en temps voulu.

2. Validation des projets de compte-rendu des réunions du 26 mars et du 03 avril 2025

La CSS s'est réunie le 26 mars et le 03 avril 2025.

Les projets de comptes-rendus de ces réunions sont en ligne sur le site internet de la CSS du littoral (<https://www.css-littoralnpsc.fr/>). Aucune modification n'est apportée.

Les projets de compte-rendu passeront en version validée à la suite de la réunion du 08 avril si aucune modification n'est demandée.

3. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2025 et ses objectifs 2026

➤ Lien vers les présentations

M. PACAULT présente le bilan de l'inspection de la DREAL et ses objectifs 2026.

4. Présentation des bilans 2025 des exploitants

- **AIR LIQUIDE (Yann GUILLOPE)**

M. GUGLIERMINA indique qu'à la suite d'une première analyse des rapports transmis, il a constaté que l'année 2025 avait globalement été défavorable en matière de sécurité, et ce pour la majorité des entreprises, et non de manière isolée.

Il précise avoir, en conséquence, demandé aux sites de présenter l'évolution de leurs résultats en matière de sécurité, estimant qu'une analyse pertinente nécessite de disposer

d'un historique et non d'un seul chiffre annuel. Il ajoute que cette attente devra être prise en compte pour les présentations futures.

M. MUYS interroge le site d'Air Liquide sur l'impact potentiel de l'implantation à proximité d'un transformateur électrique de grande dimension, notamment en matière d'ondes et d'éventuelles interférences susceptibles d'affecter la maintenance et la sécurité du site.

Il pose également une seconde question visant à savoir si les trois derniers points évoqués relèvent de la gestion du site de Dunkerque.

M. GUILLOPE répond, concernant la première question, qu'Air Liquide, en tant qu'industriel électro-intensif, dispose déjà d'importantes installations électriques sur son propre site, avec notamment deux arrivées de forte puissance. Il précise que l'ensemble des équipements, en particulier les systèmes d'automatisme, est protégé et que des mesures sont en place pour prévenir toute interférence liée aux dispositifs de transformation ou de transport d'électricité. Il indique ainsi que ce risque est connu et maîtrisé, tant en externe qu'en interne.

S'agissant des initiatives RSE, il explique qu'elles s'inscrivent dans une feuille de route déclinée du niveau du groupe à celui du site de Dunkerque. Il précise que certaines actions, comme la récupération des eaux de pluie ou la réutilisation d'eaux usées en lien avec des sites voisins, relèvent d'initiatives locales. Enfin, il indique que le projet de décarbonation mené avec des industriels de Lumbres et Réty est toujours en cours, dans l'attente de la finalisation du plan d'investissement, tout en soulignant l'implication des équipes entre 2023 et 2025.

M. MUYS demande si les éléments évoqués précédemment relèvent spécifiquement du site d'Air Liquide Dunkerque.

M. GUILLOPE précise que le projet mobilise l'ensemble du groupe, du siège social jusqu'au site d'Air Liquide de Dunkerque, et indique que, s'il se concrétise, il aura un impact positif sur ce site.

M. GUGLIERMINA indique qu'il souscrit à la demande visant à identifier le représentant du personnel, tout en rappelant que le rôle de ces réunions a été clairement défini et ne saurait être modifié en cours de séance.

Il demande en conséquence à l'ensemble des entreprises de préciser l'identité de leur représentant.

- **IMERYS (Stéphanie AGEZ)**

M. MUYS indique que la DREAL a relevé des émissions de poussières au niveau des silos et réitère sa demande visant à connaître les quantités émises.

Il souligne par ailleurs que le site va être classé SEVESO et s'interroge, au titre des risques majeurs, sur la nature des accidents susceptibles de survenir, notamment en lien avec un risque de pollution environnementale dans le cadre de l'exploitation.

Mme. AGEZ indique que l'étude de dangers du site, datant de 2003, est actuellement en cours de mise à jour. Elle précise qu'il est à ce stade prématuré de se prononcer sur les scénarios d'accidents majeurs, les conclusions n'étant pas encore établies.

Elle indique toutefois que le classement en SEVESO seuil haut repose sur des dangers de nature écotoxique, et non sur des risques physiques ou sanitaires. Elle ajoute que les scénarios susceptibles d'avoir des effets au-delà du site restent à confirmer, dans le cadre de nouvelles modélisations intégrant des référentiels actualisés.

M. PACAULT propose un élément de comparaison avec la cimenterie d'Eqiom située à Lumbres, en précisant que, bien que les groupes et certaines matières premières diffèrent, les procédés restent globalement similaires. Il indique que ce type d'activité ne génère généralement pas d'accidents majeurs au sens de la directive SEVESO, notamment en ce qui concerne les déchets liquides.

Il précise que les principaux phénomènes dangereux susceptibles d'avoir des effets à l'extérieur du site concernent plutôt des fuites de gaz ou des explosions liées aux canalisations de gaz naturel, notamment au point d'entrée sur le site. Il souligne toutefois que ces accidents restent en général d'ampleur limitée.

Il ajoute que l'analyse devra être adaptée à la configuration propre du site, notamment au regard de l'environnement industriel proche et des effets domino potentiels. Enfin, il indique qu'une réunion est d'ores et déjà prévue au mois de juin afin d'examiner une première version de l'étude de dangers.

M. FOURNIER souligne que les cimenteries sont des installations fortement émettrices de gaz à effet de serre et interroge sur l'existence de projets de décarbonation envisagés pour le site dans les années à venir.

Mme AGEZ confirme que plusieurs projets de décarbonation sont en cours ou à l'étude sur le site. Elle indique que l'un des axes principaux consiste à utiliser davantage de matières alternatives déjà décarbonatées, notamment des laitiers sidérurgiques, intégrés dans le procédé de fabrication.

Elle précise également qu'un autre levier repose sur l'augmentation de l'utilisation de gaz naturel en substitution des combustibles liquides, moins émetteur de CO₂. Dans ce cadre, elle mentionne le projet « 4F », actuellement en phase de tests, visant à accroître la part de gaz naturel utilisée dans les fours au-delà du seuil actuel.

Elle évoque par ailleurs le projet « FIT », qui repose sur une technologie de four innovante utilisant des matières fines potentiellement décarbonées, avec la possibilité d'intégrer de l'hydrogène. Elle souligne toutefois que ce projet relève encore de la recherche et du développement.

Elle conclut en indiquant que ces initiatives s'inscrivent dans des perspectives à court, moyen et long terme.

M. CAPPELLO relève que la mention relative aux avis et remarques du CSE figurait dans les supports de présentation et s'interroge sur son absence, en demandant s'il s'agit d'un oubli, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une première présentation.

Mme. AGEZ indique que le représentant du CSE pour la CSS n'a pas encore été identifié à ce stade et précise que ce point est en cours d'examen en interne. Elle ajoute qu'un représentant sera désigné pour l'année suivante, en soulignant qu'il s'agissait ici d'un premier exercice.

- **INDACHLOR (Gauthier DEVEYCX)**

M. MUYS demande quelle est la destination de la canalisation de rejet et vers quel point elle est dirigée.

M. PACAULT indique que la canalisation de rejet est destinée à un rejet en mer.

M. MUYS rappelle que la CSS constitue une instance réglementaire dans le cadre SEVESO et relève la présence, à moins de 100 mètres du site, d'une population de réfugiés. Il estime nécessaire de clarifier la situation, notamment en termes de responsabilités et de prise en charge de ces personnes.

Il demande qu'une réponse écrite soit apportée, tant sur l'exposition de ces populations aux rejets de polluants que sur leur état sanitaire, en évoquant la possibilité de mettre en place des dispositifs de mesure. Il s'interroge également sur le respect de la réglementation relative à la présence de populations à proximité immédiate d'un site SEVESO.

Il sollicite enfin une intervention de la CSS et des autorités préfectorales afin d'agir sur cette situation qu'il considère préoccupante.

M. DEVEYCX indique que les forces de l'ordre interviennent régulièrement pour évacuer les migrants présents à proximité du site, bien que ceux-ci reviennent ensuite. Il précise que ces installations ne se situent pas directement dans l'enceinte du site mais à proximité.

Il ajoute que la présence de structures d'aide, notamment de la Croix-Rouge, contribue également à cette situation et souligne que l'entreprise ne dispose pas de leviers d'action, tout en exprimant ses regrets.

M. MUYS indique qu'il comprend que cette situation ne relève pas de la responsabilité de l'entreprise et demande si des relevés de polluants pourront néanmoins être communiqués aux associations.

M. DEVEYCX indique avoir transmis certaines données relatives aux rejets et propose de vérifier si celles-ci répondent aux attentes exprimées.

M. CAPPELLO demande, parmi les deux élus du CSE, lequel est désigné pour siéger au sein de la CSS.

M. DEVEYCX indique qu'il n'a pas encore abordé le sujet et qu'il ne sait pas lequel des deux élus du CSE est désigné pour la CSS, précisant qu'il s'agit de personnes en poste qui ne peuvent pas nécessairement être présentes.

- **VERKOR (Franck VANDEWALLE)**

M. GUGLIERMINA interroge la pertinence de l'avis défavorable par le CSE, en soulignant que le document a été transmis le 19 mars et que la réunion se tient le 1er avril, estimant que le délai a permis une prise de connaissance du dossier.

M. VANDERSTRAETEN précise qu'il a été demandé au CSE de se prononcer par un vote au moment même de la présentation, ce qui explique selon lui la position exprimée par le comité. De plus, le CSE ne s'est pas à nouveau réuni pour revoir le dossier.

M. MUYS demande quelle quantité de matière est concernée par le stockage.

M. VANDEWALLE indique qu'au stade actuel de démarrage, le site dispose d'une capacité de stockage équivalente à environ sept jours de production à pleine charge. Il précise que ce stockage permet d'assurer une période de surveillance avant expédition.

Il ajoute que l'objectif est, dans un premier temps, de démontrer aux clients l'absence de risque, notamment en vérifiant la stabilité des produits sur des durées pouvant aller jusqu'à trois semaines. Il souligne toutefois que, à terme, la capacité de stockage restera limitée à environ sept jours de production.

M. FOURNIER interroge sur la gestion des rebuts de production, en indiquant qu'il a compris que ceux-ci étaient importants en phase de démarrage. Il demande si le site est en capacité de les traiter sur place ou, à défaut, quelles sont les modalités de leur prise en charge, notamment leur expédition ou leur traitement.

M. VANDEWALLE indique que, dans l'attente de la mise en service de l'entreprise Neomat, prévue à l'horizon 2028-2029, le site ne peut différer le traitement de ses rebuts. Il précise qu'il existe actuellement des filières en Europe permettant leur prise en charge.

Il mentionne également un projet interne, dénommé « Rekovr », visant à assurer un premier tri et une séparation physique des déchets issus du process, afin d'orienter chaque flux vers le bon exutoire et de limiter les flux de transport. Il indique que ce projet a récemment obtenu une autorisation préfectorale et qu'il sera implanté sur le site de Verkor.

Il ajoute que ces démarches s'inscrivent dans une volonté de réduction de l'empreinte carbone, en complément du développement d'un écosystème local de traitement et dans l'attente d'autres projets structurants

- **VERSALIS (Nathalie ALLUIN)**

M. GUGLIERMINA demande si des données chiffrées sont disponibles concernant l'aspect sécurité.

Mme. ALLUIN indique qu'un accident avec arrêt a été recensé l'année précédente, précisant qu'il s'agit d'une chute d'un opérateur depuis une crinoline, concernant le personnel de Versalis France.

- **TEPSA (Nicolas CROQUELOIS)**

M. FOURNIER demande si le groupe est à l'origine d'un nouveau projet sur le site SRD.

M. CROQUELOIS indique que ce projet ne relève pas du cadre de la CSS et fera l'objet d'une commission dédiée aux nouveaux projets. Il précise que le groupe Tepsa porte un projet de création d'un troisième site de stockage de produits liquides, principalement du SAF (carburant d'aviation durable).

Il explique que ce projet est mené conjointement avec Technip, qui assurerait la production du SAF à partir d'éthanol sur une unité située à proximité, tandis que Tepsa prendrait en charge les opérations logistiques, notamment le stockage et la gestion des flux.

Il ajoute que le projet est encore en phase d'instruction, avec un parcours incluant différentes instances de concertation et de suivi, et qu'aucune décision finale d'investissement n'a encore été prise à ce stade.

- **TOTAL ENERGIES (Emmanuel DOUTRELANT)**

Il n'y a pas de questions suite à la présentation.

- **Arrêté de constitution de la CSS**

M. LEFRANCOIS ajoute que l'arrêté de constitution de la CSS a été révisé afin de tenir compte de l'évolution du périmètre, notamment avec l'intégration de nouveaux industriels, des changements de dénomination d'entreprises et l'arrivée de nouveaux entrants.

Il précise que certaines communes, jusqu'alors non concernées par les sites SEVESO, ont également été intégrées, notamment Craywick et Bourbourg, au titre du collège des collectivités territoriales.

Il ajoute que l'arrêté est actuellement en cours de signature en préfecture et devrait être finalisé dans un délai d'environ quinze jours.

5. Point sur le PPRT Multisites

M. PACAULT fait un point sur le PPRT Multisites.

6. Travaux de l'AG2PDK

M. NAWRACALA présente les travaux de l'AG2PDK.

M. LEFRANCOIS apporte un complément en lien avec la question des POI articulés, en indiquant que, tant au niveau de l'AG2PDK que du SPPPI, il existe un intérêt pour les exercices permettant leur mise en œuvre. Il souligne l'importance de ces exercices pour tirer des retours d'expérience et évaluer la capacité d'intégration, notamment des entreprises de plus petite taille.

Il insiste sur le fait que ces démarches doivent viser une réelle opérationnalité et ne pas se limiter à une obligation formelle. Il précise que ces exercices doivent également bénéficier aux sites non participants, en permettant le partage des pratiques et une meilleure compréhension, en particulier pour les établissements non SEVESO.

Il indique enfin que la communication en amont des dates d'exercice est souhaitée afin de faciliter la participation du plus grand nombre, tout en rappelant que plusieurs établissements du territoire sont concernés par ces dispositifs.

M. NAWRACALA souligne que le travail mené sur l'élaboration de fiches vise à améliorer la communication et la compréhension des risques, notamment en permettant d'identifier l'étendue des dangers, en particulier vis-à-vis des sites voisins.

M. PACAULT souligne que la question des POI articulés dépasse le seul cadre de l'AG2PDK et concerne également d'autres sites, citant notamment des exemples de coopérations possibles entre établissements.

Il estime qu'il serait pertinent de s'inspirer du travail mené au sein de l'AG2PDK afin de capitaliser et de diffuser ces pratiques à une échelle plus large, au-delà de l'association.

M. GUGLIERMINA souligne l'importance des POI articulés, tout en constatant l'absence de retours d'expérience lors de cette réunion, ce qui montre que le sujet n'est pas encore pleinement intégré dans les pratiques.

Il indique qu'une réflexion sera menée pour mieux intégrer cette thématique dans les présentations de l'année suivante, afin d'en tirer des enseignements positifs.

Il rappelle que l'objectif principal de ces réunions est de favoriser les échanges entre entreprises pour progresser collectivement, au-delà des seuls aspects administratifs ou réglementaires, et estime que ces temps d'échange doivent rester constructifs, y compris lorsque certains sujets dépassent strictement le cadre de la CSS.

7. Questions diverses

M. MUYS indique qu'il a mis à disposition des revues destinées à faire connaître le milieu associatif, notamment la revue *Naturellement*.

M. LEFRANCOIS rappelle que des flyers et affiches concernant l'application FAR ont été mis à disposition à l'entrée de la salle, en précisant que leur contenu a déjà été présenté lors d'une précédente réunion.

Il indique que l'année en cours est consacrée à la préparation de la campagne sur les risques industriels et précise que l'ensemble des acteurs sera sollicité dans le cadre de

réunions bilatérales afin de co-construire le contenu de la brochure, en tant que premiers concernés.

M. GUGLIERMINA remercie les participants et clôt la réunion.